



www.adcf.ch

Editeurs : Association pour le développement de la culture fourragère (ADCF), Route de la Tioleyre 4, CH-1725 Posieux, en collaboration avec AGRIDEA, Jordils 1, CP 1080, CH-1001 Lausanne.

Auteur : François Veuthey, Office de l'économie animale de l'Etat du Valais, CH-1951 Châteauneuf.

Le bunias d’Orient, une néophyte invasive qui menace nos prairies

Le bunias d’Orient (*Bunias Orientalis*) est une plante herbacée vivace originaire du Sud-Est de l’Europe. Sa présence en Suisse est en constante augmentation. Il n’est pas consommé par le bétail et concurrence fortement les bonnes plantes fourragères, ce qui représente une menace tant pour le rendement fourragère que pour la biodiversité.

Comment reconnaître le bunias d’Orient ?

- Plante herbacée vivace haute de 30 à 120 cm.
- Tiges ramifiées glabres ou peu poilues.
- Feuilles inférieures profondément découpées à grand lobe terminal triangulaire, atteignant 40 cm de long. Feuilles supérieures plus petites et souvent entières.
- Fleurs à 4 pétales jaune vif, 4–7 mm de long. Floraison de mai à août.
- Fruits (silicules) ovales asymétriques de 6–10 mm, prolongés en bec. Surface irrégulièrement cannelée.



Commune de Crans-Montana

Feuilles inférieures du bunias d’Orient



Commune de Crans-Montana

Fleurs et fruits du bunias d’Orient

Risques de confusion

Le bunias d’Orient ressemble beaucoup au colza ou à la moutarde. Il est également confondu avec le bunias fausse roquette (*Bunias erucago*), qui est une espèce rare à préserver. L’observation des fruits permet de distinguer le bunias d’Orient des autres espèces.

Habitat

Cette espèce se développe sur les terrains vagues, talus de routes, bords de voies ferrées et rives de cours d’eau. Elle est favorisée par les mouvements de terres et les sols perturbés et peut coloniser rapidement des prairies ou pâturages permanents, jusqu’à une altitude de 1’500 m.

Problématique

Le bunias d’Orient a une capacité d’expansion très importante. Chaque plante peut produire jusqu’à 5’000 graines, dont la capacité germinative perdure de nombreuses années. Il peut germer même en été, dans des conditions sèches, ce qui lui permet de concurrencer les plantes fourragères. Il dispose d’une racine pivotante pouvant descendre à 1,5 m de profondeur. Il peut ainsi stocker d’importantes réserves et puiser l’eau de manière efficace et se régénère ainsi très rapidement suite à une fauche. Des fragments de racines de quelques centimètres seulement peuvent donner naissance à de nouvelles plantes. Il est favorisé par les déplacements de terre et les graines transportées par les machines ou véhicules.



Bordure de route infestée par le bunias d’Orient qui se propage sur la prairie voisine

Etat du Valais, SFNP



Ses caractéristiques botaniques en font une mauvaise herbe particulièrement problématique dans les herbages permanents. Sa grande force de concurrence représente une menace pour la biodiversité dans les prairies et pâturages maigres. Il empêche le développement des espèces indigènes et appauvrit la diversité botanique. La pratique de la fauche favorise cette espèce, qui peut devenir dominante dans les prairies, entraînant ainsi une baisse du rendement et de la qualité du fourrage. Sa présence complique la conservation du fourrage car sa tige sèche difficilement. Comme il est complètement délaissé par le bétail, la pâture accentue encore sa force de concurrence.

Stratégie de lutte

La stratégie de lutte doit impérativement être adaptée à l'importance de la population de bunias d'Orient et à la pression de l'espèce dans la région. L'éradication complète n'est envisageable que sur des plantes isolées ou des petits foyers dans des régions non infestées. En cas de forte population, il s'agit de contenir son expansion et de réduire son impact.



Les racines pivotantes du bunias d'Orient rendent la lutte difficile.

Atelier Nature et Paysage

Situation	Mesure recommandée	Fréquence	Période
Plantes isolées/ petits foyers	Arrachage manuel	1x	Mai-juillet (avant dispersion des graines !)
Grands foyers (> 100 m ²)	Fauches répétées et traitement chimique plante par plante	Fauche 2x Traitement 1x	1 ^o fauche : mai-juin 2 ^o fauche : juillet-août Traitement : septembre-octobre

Arrachage manuel

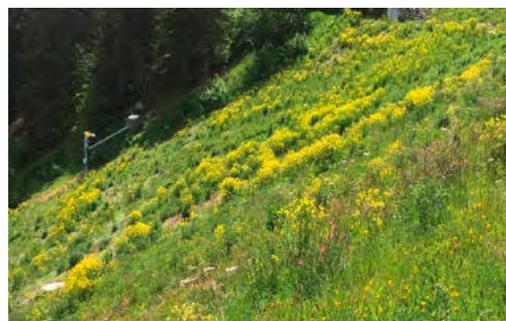
- Déterrer l'entier de la racine pour éviter les repousses.
- Utiliser si nécessaire une bêche ou une fourche à rumex pour ameublir la terre.
- Eliminer les racines dans les déchets incinérés.

Fauche

- Faucher avant la formation des graines.
- Eliminer les inflorescences dans les déchets incinérés.
- Effectuer au moins 2 fauches par année.
- **SPB**: Convenir d'un plan de lutte et demander au canton une dérogation pour fauche anticipée (OPD art. 58, al.10).

Méthode chimique

- Aucun produit sélectif homologué sur prairie.
- Seul le glyphosate est possible, selon la situation, en plante par plante (application précise avec la pompe à seringue ou le bâton Zuwa/mèche) ou par taches avec la boille à dos ou en surface (à éviter dans les pentes, sur estivage pas d'intervention sans autorisation cantonale). Un resemis ou un sursemis seront ensuite nécessaires.
- Traiter tôt ou lors de la deuxième repousse, lorsque les feuilles sont à nouveau bien développées.
- **SPB**: Aucun produit possible. Contacter le canton pour convenir d'un plan de lutte et obtenir les éventuelles dérogations nécessaires (OPD art. 58, al.10 et OPD, annexe 4 chiffre 1.1.4).



Ce foyer important doit être limité par une fauche répétée, suivi d'un traitement plante par plante.

Commune de Crans-Montana

Sursemis

L'arrachage mécanique et les traitements chimiques laissent des lacunes importantes dans le couvert végétal. Le sursemis d'un mélange adapté au site permet de combler ces lacunes et d'éviter l'apparition de nouvelles plantes indésirables.

Principes à respecter dans la lutte

- Obligation de lutte, en particulier sur les SPB (OTerm, OPD).
- Annonce: le bunias d'Orient étant sur la liste des espèces qui causent des dommages à l'environnement, il est important d'annoncer les présences et les mesures prises à Infoflora (neobiot@infoflora.ch ou *InvasivApp* sur smartphone).
- Lutter dans la durée: les mesures de lutte doivent être poursuivies au moins durant 5 ans pour être efficaces.
- Suivi et observation de la lutte: il est important de continuer à observer l'endroit durant les années qui suivent la lutte, afin d'évaluer l'efficacité des mesures.

Où trouver des informations complémentaires ?

- <https://infoflora.ch> – centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse.
- Services phytosanitaires et services de vulgarisation cantonaux.
- Services cantonaux et directions générales de l'environnement.